



## REGLEMENT 54<sup>a</sup> PICCOLA SANREMO

### **Art. 1 – Organisation**

L' A.S.D. UNIONE CICLISTICA SOVIZZO – Code Société 03 A 0275 – Via Cav. di Vittorio Veneto, 17 – 36050 – SOVIZZO (Vicenza) – e-mail [info@ucsovizzo.it](mailto:info@ucsovizzo.it) – [www.piccolasanremo.it](http://www.piccolasanremo.it) organise **Dimanche 29 Mars 2020** le **"54<sup>a</sup> PICCOLA SANREMO"** – classe **1.13** réservé aux sociétés **Under23** affiliée F.C.I. et U.C.I comme attendu par les règlements F.C.I.

Président de l'Organisation: M. Andrea Cozza - cell. (+39) 328 1627786 - Email: [info@ucsovizzo.it](mailto:info@ucsovizzo.it).

La Direction de Course est confiée à:

- M. Claudio Rigo – cell. (+39) 347 5602646 - [claudiorigo2@libero.it](mailto:claudiorigo2@libero.it)
- M. Mara Segà – cell. (+39) 335 8419194 – [marasega@libero.it](mailto:marasega@libero.it)
- M. Ivan Cristofaletti – cell. (+39) 340 9376299 – [ivancristofaletti@icloud.com](mailto:ivancristofaletti@icloud.com)

### **Art. 2 – Documents**

La course se dispute sur le parcours indiqué, avec les pièces jointes suivantes :

• Altimétrie • Planimétrie • Tableau horaire/kilométrique • Altimétrie, planimétrie et description des trois derniers kilomètres • Indication de la zone de déviation des véhicules • Déclaration du Directeur de Course/Organisation et de son Adjoint • Liste des hôpitaux et des Urgences situés le long du parcours • Planimétrie des zones de départ et d'arrivée avec indication des sièges du Collège des Commissaires, du Contrôle Antidopage, du Secrétariat, de la Salle de Presse et de la Direction de l'Organisation.

### **Art. 3 – Participation**

Cette course est sur **INVITATION** et l'inscription sera effectuée à l'aide le **"Système d'information FCI"** et **"Bulletin d'Inscription"** qui devra être transmis au moins 20 jours avant la manifestation. La course est ouverte aux équipes composées d'un minimum de **4** à un maximum de **6** coureurs (sans préjudice des dispositions du règlement d'exécution FCI). **L'équipe doit confirmer les noms des supports et des deux reserves 72h avant de la gare.**

Pour les éventuels frais de participation (nourriture, logement, compensation) les normes énoncées dans le **"Formulaire d'invitation"** envoyé par le promoteur à l'adhérent Société;

Le Directeur Sportif est responsable des coureurs et des membres de l'équipe, communiqués officiellement à l'Organisation lors des accréditations.

L'organisation, pour sauvegarder l'image et la réputation de l'épreuve, se réserve le droit de refuser, même après l'invitation et jusqu'au moment du départ, la participation des coureurs ou des Groupes Sportifs qui avec leurs actes ou déclarations démontrent de ne pas respecter les principes éthiques et les engagements prévus par les Règlements F.C.I. et U.C.I.

### **Art. 4 – Permanence / Secrétariat**

**Ouverture de la Permanence/Secrétariat: de 08.30 à 18.30 le Dimanche 29 mars 2020.**

Les opérations préliminaires, de contrôle des licences, de confirmation des engagés et de retrait des dossards seront effectuées à **Maison des Associations – Municipalité de Sovizzo – Place Manzoni - SOVIZZO (Vicenza).**

**La vérification de la licence et de confirmation des partants:** de 09.00 à 10.45 le Dimanche 29 mars 2020.

### **Art. 5 – Réunion technique**

La réunion des Directeurs Sportifs, en présence du Collège des Commissaires et du représentant de la S.T.F. – F.C.I. se déroulera à **11.00** dans **la Secrétariat.**

Suivra à **11.45** la rencontre avec les Photographes, les Cameramen de télévision et de la Police de la Route, Les Motards de l'Escorte Technique, Service d'Information Radio-Tour, Conducteurs.

### **Art. 6 – Rassemblement de départ**

La signature de la feuille de départ aura lieu à partir de **12.00 à 13.00 à la Secrétariat.** Tous les coureurs de chaque équipe devront se rendre au podium pour la signature de la feuille de départ selon un ordre pré-établi. Les athlètes se rassembleront pour le départ sera donné à **13.15** pour le transfert.

Le départ officiel (kilomètre "0") est fixé à **13.30 à Via Lombardi - Montecchio Maggiore (Vicenza).**



#### **Art. 7 - Les passages à niveau**

Sur le parcours de l'épreuve il n'y a pas de passage à niveau.

#### **Art. 8 - Contrôle médical**

Le contrôle anti-dopage se déroulera selon le règlement FCI/UCI et les lois italiennes en vigueur et sera effectué dans la Secrétariat.

#### **Art. 9 - Radio-Tour**

Les informations en course sont transmises sur la fréquence **VHF 160,025**. Tous les véhicules suiveurs officiels doivent obligatoirement être équipés d'un appareil récepteur, dûment homologué, qui leur permette de recevoir en permanence les informations et les dispositions qui y sont transmises.

#### **Art. 10 - Dépannage neutre**

Le support mécanique aux concurrents sera composé de trois (3) voitures de "**TEAM VISION – SELLE SMP**" (Voitures neutres) dûment équipés. Il n'y a pas de changement de roue sur les motos.

#### **Art. 11 - Protocole**

Ils doivent se présenter à la cérémonie, les trois premiers gagnants du test, 10 minutes après l'arrivée, dans l'espace rapporté régulièrement.

#### **Art. 12 - Sanctions**

Les sanctions applicables sont celles prévues dans le prospectus «PUIS» joint à la RTAA / FCI, ainsi que celles prévues par les "Règlements UCI".

#### **Art. 13 - Prix**

Prix spéciaux:

- **Sprints (TV) "Memorial Dino Peripoli"**: il y aura un classement final pour les sprints, joué à la fin de chaque passage sur la ligne d'arrivée des 7 virages à plat. Note 5 - 3-1 pour les trois premiers.
- **Roi de la Montagne (GPM) "Memorial Girolamo Trevisan"**: il y aura un classement final du Grand Prix de la Montagne, formulé sur les étapes à la Colle di Vigo (total 6 tours) et à Montemezzo (total 2 tours). Note 5 - 3 - 1 avec un trio de tête.
- **Athlète plus combatif**: selon l'organisation.

Les résultats définitifs des prix spéciaux (TV et GPM) seront obtenus par addition des points obtenus dans chaque étape. En cas d'égalité, le plus grand nombre de victoires suivra le classement, en cas d'autre égalité, le tirage au sort sera effectué.

Le classement final des Prix spéciaux est obtenu en additionnant les points obtenus à chaque passage. En cas d'égalité, le facteur discriminant est le plus grand nombre de victoires après le classement, en cas de nouvelle égalité, le tirage au sort sera effectué.

Le prix final et les prix spéciaux seront réclamés à l'ACCPI (Associazione Corridori Ciclisti Professionisti Italiani - Via Piranesi 46 - 20137 MILAN - CF et P.IVA 07419480152) dans les 7 jours suivant l'événement. L'ACCPI fournira, selon le classement final approuvé par le jury, la répartition des prix et le paiement du prix à l'athlète et/ou au délégué du prix uniquement par virement bancaire. Le prix final peut varier en fonction de la taxation de chaque athlète individuel. A la fin de l'année, l'ACCPI enverra à chaque athlète ayant reçu un prix la "certification unique" qui doit obligatoirement être incluse dans la "déclaration d'impôt".

Tout autre prix supplémentaire et la façon de le décerner seront portés à l'attention des athlètes avant du départ.

#### **Art. 14 - Délai d'arrivée**

Les coureurs avec plus de détachement à **8%** du temps du vainqueur seront considérés comme hors du temps. La durée maximale sera augmentée par le collège des commissaires, dans des circonstances exceptionnelles, après consultation avec l'organisation.

#### **Art. 15 - Ravitaillement**

Et il a permis de Km **30,00** (début lap 4 niveau - la ligne d'arrivée) et jusqu'à **Km 20,00** kilomètres de l'arrivée (début 2e colline ronde MONTEMEZZO et VIGO - à la ligne d'arrivée), à pied ou en voiture autorisé après la course.

Station d'alimentation fixe: CREAZZO (Via Zambon) sur 1,200 km, du km 70,350 (1ère colline ronde) au km 120,350 (5ème colline ronde). Ces zones sont indiquées avec les symboles appropriés dans les plans d'étage et les tableaux de kilométrage respectifs et indiquées par des panneaux spéciaux le long du parcours.



**Art. 16 - Service médical**

Il sera effectué par le **C.R.I.** avec deux ambulances de catégorie A et une voiture médicale. Il y aura deux médecins en exercice: le **Dr. Giuseppe Andaloro** et le **Dr. Luca Andriollo**.

Les hôpitaux présents le long du parcours sont les suivants: **Hôpital "S. Bortolo" de VICENZA (ULSS N° 8) – Via F. Rodolfi – Tél. 0444/753111, 0444/753723.**

**Art. 17 - Ecologie**

Conformément à la campagne écologique préconisée par l'UCI / FCI et pour ne pas disperser les déchets de la course dans la nature, il fait appel à l'esprit public des participants pour ne pas jeter les déchets le long de la route, mais pour le supprimer dans les zones préparées, où le besoin s'occupera de la récolte. Le non-respect de cette disposition sera sanctionné conformément à l'article 12.1.007 R.T. - UCI.

**Art. 18 - Règles de sécurité et dispositions organisationnelles - Code de la route**

Considérant que la course se déroule sur des routes d'état et provinciales, des routes municipales de grand intérêt avec un très grand débit de véhicules, la Direction de l'Organisation, se réserve le droit d'ordonner le retrait des athlètes qui ont accumulé un retard infranchissable et sans aucune forme de sécurité tant par l'organisation que par la police pour protéger leur propre sécurité et celle des autres ainsi que pour éviter de graves perturbations de la circulation. Le retard est également déterminé par les délais fixés par l'autorisation et le décret de suspension temporaire de la circulation, indépendamment du temps maximum prévu par le règlement de circulation. L'épreuve sera ouverte et fermée par des voitures portant le panneau "Départ de la course cycliste" et "Fin de la course cycliste". Les athlètes et les voitures d'accompagnement qui ne sont pas inclus dans cet espace doivent être considérés comme hors course. Sous réserve de l'autorisation de la Direction de l'Organisation, les dépassements sont interdits dans les sections de descente et là où la route est étroite, ainsi qu'à chaque point du parcours où la Direction de l'Organisation et le Collège des Commissaires le jugent nécessaire.

**Art 19 - Dispositions générales**

Seules les personnes qui ont des fonctions techniques et qui occupent des postes organisés par l'organisation peuvent suivre la course, de plus les personnes et les véhicules accrédités doivent être munis des marques d'identification appropriées, et équipés d'un récepteur radio et respecter la réglementation en vigueur.

Tout changement doit être rapidement notifié à la direction de l'organisation.

L'organisme organisateur n'est pas responsable des dommages causés par des accidents, avant, pendant et après la course, aux spectateurs et aux personnes en général, même s'ils ne font pas partie de l'événement lui-même, à la suite d'actions non réalisées par l'organisation. Les athlètes participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité et en signant la feuille de départ, ils acceptent tous les points de ce règlement.

Pour tout ce qui n'est pas couvert par ces règlements, les règlements de l'UCI et de la FCI sont applicables, ainsi que les lois de l'Etat italien le cas échéant.

Société organisatrice  
Le Président  
**Andrea Cozza**

La direction de Course

**Claudio Rigo**

**Mara Segà**

**Ivan Cristofaletti**